



## ORTHOPHONISTE

L'**orthophoniste** est chargé, sur prescription médicale, du traitement des troubles pathologiques de la voix, de la parole et du langage écrit ou oral.

<b>ADRESSE DE L'ECOLE</b>	▪ <b>Institut d'Orthophonie « Gabriel Decroix »</b> Faculté de Médecine Henri Warembourg – Pôle Formation 59045 Lille Cedex Tel : 03.20.62.76.18
<b>LIEU DE FORMATION</b>	▪ <b>Faculté de Médecine Henri Warembourg</b> Pôle Formation 59045 Lille – Tel : 03.20.62.69.00
<b>INFORMATION ET ORIENTATION</b>	▪ <b>BAIP – Espace Information Orientation de l'Université Lille 2</b> 42 rue Paul Duez 59000 Lille - Tel. : 03.20.96.52.80 e-mail : <a href="mailto:suaio@univ-lille2.fr">suaio@univ-lille2.fr</a> Site : <a href="http://www.suaio.univ-lille2.fr">www.suaio.univ-lille2.fr</a>
<b>CONDITIONS D'ADMISSION</b>	- Etre titulaire du Bac ou du Diplôme d'Admission aux Etudes Universitaires - Avoir satisfait à l'examen d'entrée - Ne pas présenter de troubles difficilement compatibles avec l'exercice de la profession : trouble sensoriel grave, trouble de l'expression orale (aisance verbale, articulation, voix, langage), instabilité psychologique. Ces différents éléments seront contrôlés lors des épreuves orales de l'examen d'entrée.
<b>DURÉE DES ÉTUDES</b>	4 ans organisés de la manière suivante :  - 1ere année : - 456 heures de cours et 27 heures de travaux dirigés. - 3 semaines de stages pédagogiques, 1 semaine de découverte en orthophonie et 2 journées de stages de groupes en structures. - 2eme année : - 333 heures de cours et 538 heures de travaux dirigés (en commun avec les 3eme année). - 4 semaines de stage. - 3eme année : - 191 heures de cours et 538 heures de travaux dirigés (en commun avec les 2eme année). - 10 semaines de stage et une semaine en crèche. - 4eme année : - 4 semaines pédagogiques + mémoire de recherche - 26 semaines de stage
<b>FRAIS DE SCOLARITE</b>	509 euros + éventuellement la Sécurité Sociale : 198 €

<p><b>PROCEDURE D'ADMISSION</b></p>	<p>- Trois épreuves écrites :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Epreuve d'orthographe – grammaire - vocabulaire : QCM et dictée d'enfant à corriger</li> <li>- Epreuve de compréhension d'un texte de culture générale de nature littéraire : QCM, questions ouvertes + résumé</li> <li>- Epreuve de compréhension d'un texte de culture générale de nature scientifique sous forme de QCM.</li> </ul> <p>- Une épreuve orale réservée aux candidats admissibles à l'issue du contrôle écrit (les candidats admissibles sont les 135 premiers classés).</p> <p>Une bonne stabilité psychologique, une audition et une vision suffisantes, de bonnes capacités de communication et une maîtrise de l'expression orale (aisance verbale, articulation parfaite, voix bien posée) sont fondamentales dans l'exercice de la profession d'orthophoniste. En effet, le rééducateur ne doit absolument pas interférer avec le trouble du malade. Un médecin psychiatre, un psychologue et un orthophoniste contrôleront ces différentes aptitudes lors des épreuves orales de l'examen d'entrée, ainsi que les motivations des candidats (sous forme d'entretiens). Le contrôle de l'acuité visuelle et auditive pourra être réalisé lors de l'épreuve orale ou après si le jury le juge utile. Ce même jury pourra exiger d'autres examens médicaux (bilan phoniatrique par exemple).</p>
<p><b>MODALITES D'INSCRIPTION</b></p>	<p>Adresser une demande d'inscription écrite à partir du <b>1er juin 2010</b> au secrétariat de l'Institut et joindre une enveloppe (21x29,7), libellée à vos nom et adresse, affranchie à 0,54 €, ou télécharger le dossier sur le site : <a href="http://orthophonie.univ-lille2.fr">orthophonie.univ-lille2.fr</a></p> <p>Clôture des inscriptions : <b>le 15 juillet 2010</b>, date impérative, le cachet de la poste faisant foi (aucun dossier ne sera accepté après cette date) même si les résultats du baccalauréat ne sont pas encore connus. Le relevé de notes du candidat indiquant l'admission au baccalauréat devra être renvoyé avant la <b>fin juillet 2010</b>.</p> <p>Une convocation individuelle sera adressée <b>fin Août 2010</b> à chaque candidat pour l'inviter à se présenter à l'examen d'entrée.</p>
<p><b>FRAIS D'INSCRIPTION</b></p>	<p>Frais de dossier : 80 euros</p>
<p><b>DATE DE L'EXAMEN D'ENTREE</b></p>	<p><b>Début septembre 2010</b> (<i>la date exacte sera connue courant février 2010</i>)</p>
<p><b>VIE ÉTUDIANTE</b></p>	<p><b>Bourse CROUS</b>          Contacter le CROUS de Lille          Site : <a href="http://www.crous-lille.fr">www.crous-lille.fr</a></p>